Image not found or type unknown

Location: non respect de la date d'entrée prévue dans le bail

Par **noctus**, le **29/05/2012** à **17:47**

Bonjour,

Nous sommes locataire et avons signé un bail prévoyant une date d'entrée au 01/06.
problème: l'agence immobilière avec qui nous avons traité nous annonce que la date d'entrée est repoussée au 03/07, les locataires actuels partant "finalement" au 02/07. Je précise que les locataires actuels sont dans leur bon droit, leur préavis se terminant bien à cette date.
C'est l'agence qui a mis la charrue avant les boeufs...et qui plus est, ils ont déjà encaissé les frais d'agence...
Bien qu'ayant demandé dédommagement à l'agençe, je suis un peu démuni "juridiquement".
j'en appelle donc à vos connaissances:

-suis-je dans mon droit en réclamant l'annulation du bail ?
-dois-je faire constater par un huissier que le logement n'est pas libre le 01/06 ?
-que puis-je obtenir en portant l'affaire devant les tribunaux ?

Autre ?

Sincères remerciements,

Noctus

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés